

Notice descriptive du projet photovoltaïque au sol DPPLN

1) Localisation du projet

Le projet de 10,02 hectares est localisé sur l'ancien site pétrolier Dyneff de Port la Nouvelle dans le département de l'Aude au sein de la région Occitanie. Ce site est situé en plein centre-ville, la gare et la Mairie sont situés au Nord, la déchèterie au Sud, les services techniques et le complexe sportif à l'Est.



2) Contexte énergétique du projet

	EN FRANCE	EN REGION OCCITANIE
 OBJECTIFS	Programmation Pluriannuelle De L'Énergie <ul style="list-style-type: none"> Baisser de 7,5 % la consommation finale d'énergie à horizon 2023 ; Réduire la consommation d'énergie primaire fossile (entre 10 et 66 % selon la ressource) ; Développer la production d'électricité d'origine renouvelable : 20,1 GWc en 2023 et 44,0 GWc en 2028 pour le photovoltaïque 	Schéma Régional D'aménagement, De Développement Durable Et D'Égalité Des Territoires <ul style="list-style-type: none"> 9 TWh en 2030 ; 19,6 TWh en 2050.
 PUISSANCE INSTALLEE	32 000 MWc de puissance installée au 31 décembre 2022 (77,3 % de l'objectif fixé pour 2023)	3 092 MWc de puissance installée au 31 décembre 2022
 PRODUCTION & COUVERTURE	18,6 TWh produits au 31 décembre 2022 Le photovoltaïque a couvert 4,1 % de l'électricité consommée en France sur une année glissante (depuis le 31 décembre 2021)	3 807 GWh produits au 31 décembre 2022 Le photovoltaïque a couvert 10,2 % de l'électricité consommée en région sur une année glissante (sur l'année 2021)
 TENDANCE	Ce qui correspond à une hausse de 31 % par rapport à 2021.	Soit une hausse de 25 % par rapport au 4e trimestre 2021

3) Etat actuel du terrain

Le site DPPLN est un ancien site pétrolier dont les cuves ont été totalement démantelées en 2015. Cette ancienne friche industrielle est donc aujourd'hui à l'abandon. Elle est donc concernée par trois types de pollution :

- Hydrocarbures
- Bitumes
- Déchets

Conformément au plan de gestion réalisé dans le cadre de la procédure Tiers Demandeur et au futur arrêté de dépollution, ces polluants seront traités avant la construction du parc photovoltaïque.

Ainsi les hydrocarbures sont présents sur l'ensemble du terrain à des concentrations plus ou moins élevés. La terre sera excavée jusque parfois 2m avec rabattage de la nappe pour y être traitée sur place. Le traitement se fera par biotertre sur une durée estimative entre 19 à 22 mois. La terre sera ensuite remise sur place et le terrain sera aplani.

Les bitumes sont présents par poche sur le terrain avec des grosseurs plus ou moins importantes. Il s'agit de bitumes visqueux sous forme de boulettes et de bitumes durs. Il est prévu l'excavation de la terre souillée puis le tri par tamisage de cette terre. Le bureau d'études a estimé qu'environ 10% du volume total sera évacué du site et géré en décharge adaptée. Le reste restera sur site dans un bassin avec géotextile (encapsulation).

Il y a également des déchets sur le site qui correspondent à des canalisations. Il y a en tout 4 canalisations, dont une canalisation amiantée, qui vont être déterrées et évacuées hors du site pour être traitées dans un circuit adapté.

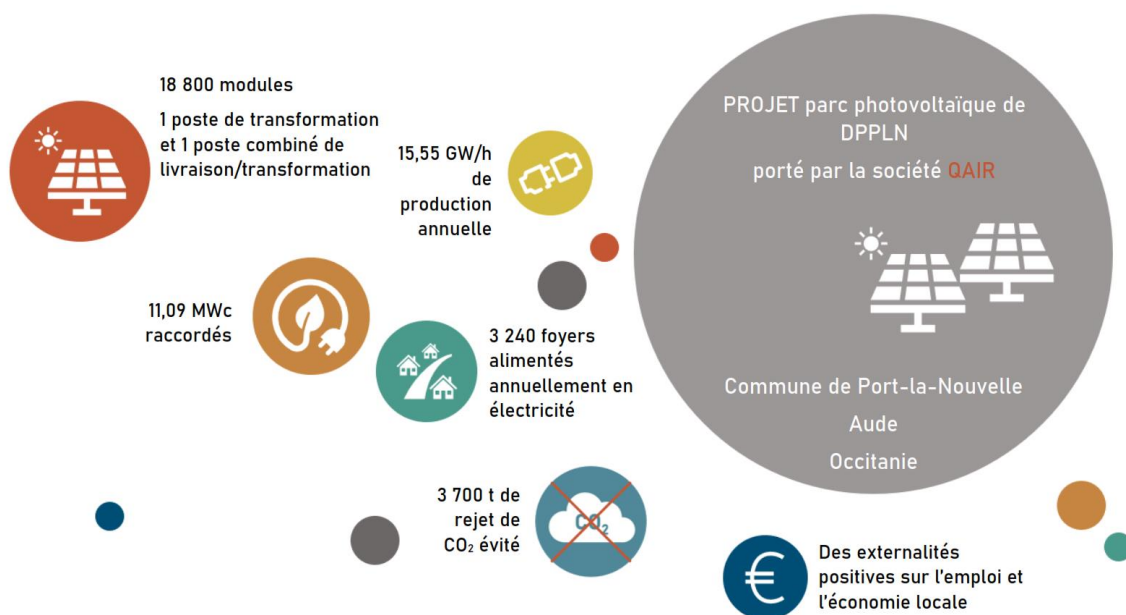
L'ensemble du site sera ainsi totalement remanié avant la construction du parc photovoltaïque. Le terrain sera aplani sur l'ensemble de sa surface.

4) Description du projet

Le projet photovoltaïque DPPLN va s'étendre sur 10,02 hectares. Le reste de l'ancien site pétrolier fera l'objet d'aménagement de voirie et de parking ainsi que d'aménagement paysager. Ceci aura pour but d'utiliser cette ancienne friche industrielle à des fins de production d'énergie renouvelable dans un environnement très urbain.

Cette production d'énergie renouvelable viendra alimenter l'usine de production d'hydrogène Hyd'Occ qui est actuellement en cours de construction. Il est prévu d'utiliser l'ancien pipeline souterrain de diamètre 10 pouces pour acheminer le courant. Celui-ci est part du site, traverse le chenal pour arriver sur le quai du port.

5) Le projet en quelques chiffres



6) Description générale de la centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque DPPLN s'étendra sur 10,02 ha et aura une puissance installée de 11,09 MWc.

Elle sera composée de structures fixes sur lesquelles seront posés des modules photovoltaïques bifaciaux. Ces modules seront inclinés vers le Sud avec une pente de 20°. Les hauteurs en haut et en bas de panneaux seront respectivement de 2,39m et 0,8m.

Un poste de transformation et un poste combiné de livraison/transformation seront nécessaires. L'énergie électrique sera centralisée au niveau des onduleurs puis sera acheminée vers le poste de transformation. Le courant passe ensuite par le poste de livraison, bâtiment où le comptage électrique sera réalisé et l'injection faite vers l'usine de production Hyd'Occ.

7) Aménagements prévus pour la centrale

Les structures fixes seront implantées grâce à la technique dit du pieu battu ne faisant pas appel au béton pour fixer les structures. Cette technique assure la réversibilité de l'installation à la fin de l'exploitation de la centrale.

Aucun terrassement ni aucun aménagement hydraulique sera nécessaire sur le site au vu de la topographie initiale du site. L'installation de la centrale n'aura pas d'incidence sur les eaux pluviales ; le ruissellement au sol ne sera pas modifié.

Une citerne d'eau de 120m³ est prévue sur le parc.

Un chemin de ronde est prévu tout autour de la centrale à l'intérieur des clôtures. Un chemin de traverse Est-Ouest est également prévu au milieu de la centrale pour l'accès SDIS et la circulation des engins de maintenance.

Le poste de transformation ainsi que le poste combiné de livraison/transformation seront d'une teinte grise type RAL 7016 ou équivalent.

8) Descriptif des aménagements prévus en limite et à proximité immédiate de la centrale

La centrale photovoltaïque sera clôturée entièrement par un grillage de 2m de haut en maille de couleur grise type RAL 7016 ou équivalent.

Il existe déjà un portail d'entrée au Nord-Ouest du site, celui-ci sera réutilisé pour la centrale photovoltaïque. Cet accès sera exclusivement réservé au personnel d'exploitation de la centrale et au SDIS.

Des haies seront plantées tout autour de la centrale pour atténuer l'impact paysager du parc photovoltaïque.